



Version I 2025/10/07

LETTRÉ DE MISSION RÉFÉRENT APPRENAATS A BESOINS SPECIFIQUES (ABS)

Préambule :

Faciliter et favoriser l'accès à la formation des personnes présentant un problème de santé, un trouble de l'apprentissage, une situation de handicap ou un état physiologique pour lequel des aménagements ou adaptations de formation sont recommandés par un professionnel de santé.

Référent-ABS :

Nom : PEPINEAU

Prénom : Marion

Courriel : mpepineau@ch-chartres.fr

Coordonnées : tél : 02 37 30 30 86

Nom : AUBRY

Prénom : Amandine

Courriel : aaubry@ch-chartres.fr

Coordonnées : tél : 02 37 30 30 86

Réglementation :

Dans le cadre de l'article 20 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et dans le cadre de la loi du 05 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel, l'institut de formation s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des personnes en situation d'handicap pour la poursuite de leur formation.

Missions du référent ABS :

- Participer à la réflexion et à l'élaboration de la politique handicap au sein de l'institut;
- Coordonner la mise en œuvre de la politique handicap, en lien avec la direction de l'institut;
- Être garant de la mise en œuvre du plan d'action ou du maintien de la dynamique de la politique handicap et de sa cohérence ;
- Informer, sensibiliser l'équipe et les apprenants au handicap
- Accompagner les apprenants à besoins spécifiques tout au long de leur parcours de formation ;
- S'assurer de l'adaptation du parcours de formation à la situation de l'apprenant ;
- Orienter les candidats à l'entrée, les candidats apprenants et les stagiaires au regard de leur situation ;
- Développer un partenariat avec l'hôpital support et les partenaires (structures de stage, MDA, Agefiph¹)

¹ Recommandations AGEFIPH (Association de gestion du Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées)

Fiche actions n°1 : Accompagnement des personnes en situation de besoins spécifiques

Participer à la réflexion et à l'élaboration de la politique handicap au sein de l'institut			
QUOI	QUI	QUAND	COMMENT
Ecrire une charte pour des ambassadeurs ABS au sein de l'institut Définir les axes de la politique handicap Evaluer et réajuster la politique handicap	Équipe de direction Référénts ABS	Mai-juin 2021 Juillet 2024	Réunion de concertation
Coordonner la mise en œuvre de la politique handicap, en lien avec la direction de l'établissement			
Elaborer la fiche missions des ambassadeurs ABS Organiser l'appel à volontaires pour les ambassadeurs ABS et la signature de la charte Organiser des réunions d'informations et de sensibilisation auprès des apprenants et des professionnels.	Équipe de direction, Référénts ABS Coordinatrice de promotion Référénts communication Formateurs Intervenants extérieurs	1 fois/an Tout au long de la formation pour les ajustements	Réunions de concertation en lien avec la veille/Handicap Présentation annuelle à chaque promotion
Être garant de la mise en œuvre du plan d'action et/ou du maintien de la dynamique de la politique handicap et de sa cohérence			
S'assurer de la communication adaptée (affichage numérique, visuel) Veiller au respect d'utilisation des moyens de compensation et d'accessibilité à la formation (micro, éclairage, etc.)	Équipe de direction, Référént ABS, Coordinatrice de promotion, Formateurs Référénts communication Intervenants extérieurs	Tout au long de la formation	
Informier, sensibiliser l'équipe et les apprenants au handicap			
Animer des réunions d'informations et de sensibilisation auprès des professionnels de l'institut, auprès des apprenants auprès des partenaires de stage Participer aux instances de l'institut (ICOGI, section vie étudiante) Organiser des événements ciblés en lien avec le handicap (troubles musculo-squelettiques)	Équipe de direction Référént ABS Coordinatrice de promotion Référénts communication Ambassadeurs ABS	En début d'année de formation pour chaque formation Dates institutionnelles	Présentation au groupe promo à chaque rentrée des missions des référents et ambassadeurs ABS Participation aux instances de l'institut Présentation aux structures de stage des missions référent ABS
Accompagner les apprenants à besoins spécifiques tout au long du parcours de formation			
Écouter et évaluer les besoins de la personne en situation de besoins spécifiques	Equipe de direction Référént ABS	Dès la rentrée Tout au long de la	A partir d'un guide d'évaluation des besoins.

Accompagner la personne dans ses démarches administratives pour obtenir des préconisations médicales à mettre en œuvre en formation Elaborer le plan d'accompagnement d'apprenant à besoins spécifiques Obtenir l'accord d'informer les professionnels et les lieux de stage des moyens de compensation	Formateur référent de suivi pédagogique Référénts TICE Services techniques	formation	Elaboration d'une maquette « projet d'accompagnement personne en situation de handicap »
S'assurer de l'adaptation du parcours de formation à la situation de besoins spécifiques			
Informé, après accord, les professionnels des moyens de compensations éventuels. Informé, après accord, les professionnels des lieux de stage des moyens de compensations éventuels	Référent ABS Référénts de stage Référent de suivi pédagogique Référent Handicap CH Direction	Tout au long de la formation	Réunion plénière Rencontre tuteurs de stage Suivi pédagogique individualisé informatisé
Orienter l'apprenant au regard de la situation			
Guider vers des organismes ressources (Médecins agréés, médecins spécialistes, médecine du travail, MDA)	Référent ABS Référent de suivi pédagogique Direction	Tout au long de la formation	Transmission de la liste de médecins agréés, du Référent « Cap Emploi » et de la Santé au travail
Développer un partenariat avec l'hôpital support et les partenaires (structures de stage, MDA, Agefiph)			
Programmer des rencontres avec le référent handicap de l'hôpital support Veiller à la mise à jour de la liste des médecins agréés, nom référent MDA, Sensibiliser les structures de stage sur l'accueil d'apprenants à besoins spécifiques Participer aux réunions d'information/formation organisées par l'Agefiph	Equipe de direction Référent ABS Secrétariat structures de stage	25/05/2021 28/05/2021 XXX	Journée rencontre tuteurs de stage, CFA Blois
Maintenir une veille législative			
Archiver les documents nécessaires à la réalisation des missions de référent ABS S'assurer de la mise à jour des dispositifs de compensation en lien avec l'évolution	Référent ABS Services techniques Référénts TICE	Tout au long de la formation	Webinaires ; Règlementation ; Lettres d'information AGEFIPH



IFSanté Chartres – 7 rue Philippe Desportes – 28000 CHARTRES

N° SIRET 26280004800023 et TVA Intracommunautaire FR64262800048

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 2428P000928 auprès Préfet de la Région Centre Val-de-Loire

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (Article L.6352-12 du Code du Travail)